

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 4 MARS 2024 À 19 h 00, AU PAVILLON MUNICIPAL, SITUÉ AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro 2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro 4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Est absents :

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Mario Nolin, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024;
5. Adoption des comptes à payer au 29 février 2024;
6. Dépôt de la correspondance;
7. Période de questions ;
8. Avis de motion et dépôt du Règlement n° 2024-224 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau naturel-Sébastien Champoux
9. Adoption du Règlement n° 2024-223 Établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024;
10. Dépôt de fin d'emploi- Direction générale greffière trésorière- Anouk Wilsey;
11. Retrait des accès et autorisation de madame Anouk Wilsey;
12. Embauche au poste de direction générale greffière-trésorière – Julie Paris;
13. Projet d'accès universel de l'Église;
14. Placement Succession M-A Deshaies;
15. Demande de radiation d'intérêts - Dossier d'erreur municipal;
16. Demande de participation à l'édition 2024 au trio Desjardins pour l'emploi;
17. Congrès ADMQ 2024;
18. Période de questions ;
19. Levée de la séance.

2024-03-299

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-300

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-301

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-302

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 60 128.11 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 60 128.11 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_  
Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

## CORRESPONDANCE

- Tableau de la répartition de la dette Gesterra
- Avis d'intention de démolition immeubles construits avant 1940 - DRMECQ
- Lettre de remerciement - Club de ski de fonds et de raquettes

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h 10 et s'est terminée à 19h 16.

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 2024-224 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU NATUREL-SÉBASTIEN CHAMPOUX

Madame Marie-Josée Roulx donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Madame Marie-Josée Roulx dépose également le projet de Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux dans le cours d'eau naturel Sébastien Champoux.

Ce règlement aura pour but d'imposer un tarif de compensation pour les travaux dans le cours d'eau naturel-Sébastien Champoux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2024-03-303

### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-223 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2024

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré sa compétence quant à l'élimination à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**ATTENDU** l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

**ATTENDU QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. C-27.1) la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit se faire par règlement;

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du 26 février 2024 en vertu de l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, un avis de motion a été donné par monsieur Pierre Lenoir et un projet de règlement a également été déposé par Pierre Lenoir au Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée à ce projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu que le conseil ordonne et statue que le règlement est adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-304

**DÉPÔT DE FIN D'EMPLOI DIRECTION GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE – MADAME ANOUK WILSEY**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Anouk Wisley a mis fin à son lien d'emploi comme directrice générale greffière trésorière avec la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démission prend effet à la présente séance du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu ;

D'accepter la démission de Mme Anouk Wilsey.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-305

**RETRAIT DES ACCÈS ET DES AUTORISATIONS DE MADAME ANOUK WILSEY**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2024-03-304 ;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette résolution, madame Anouk Wilsey n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière à retirer les accès et autorisation par signature de Mme Anouk Wilsey dans les institutions financières, gouvernementales et toute autre institution pertinente. ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-306

**EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE- MADAME JULIE PARIS**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2024-03-304 le poste de direction générale et greffière-trésorière est vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Paris occupe la fonction de direction générale et greffière trésorière par intérim depuis le 8 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil recommandent l'embauche de madame Julie Paris à titre de directrice générale et greffière trésorière ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Paris accepte le poste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau d'embaucher madame Julie Paris au poste de directrice générale greffière-trésorière en date du 4 mars 2024.

Il est également résolu que Monsieur Mario Nolin, maire, soit autorisé à signer le contrat de travail avec madame Julie Paris pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-307

**PROJET D'ACCÈS UNIVERSEL DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont la volonté de mettre de l'avant un projet d'accès universel de l'Église qui consiste à réaménager le secteur du trottoir d'accès menant à la salle commune au sous-sol ;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis ainsi que des informations de topographie à relever sur la zone de l'Église ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Larocque Cournoyer ingénieurs pour les services professionnels d'ingénierie ainsi que deux offres de service pour d'arpenteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats suivant des offres de service d'arpentage :

FOURNISSEURS	MONTANT DE LA SOUMISSION
GEOLT	1 487.00\$
NORD-SUD	2 480.00\$

**CONSIDÉRANT QUE** Geolt est la soumission la plus basse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Groleau appuyé par monsieur Marco Couture et résolu d'accepter l'offre de service de Geolt et de Larocque Cournoyer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-03-308

**PLACEMENT SUCCESSION M-A DESHAIES**

**CONSIDÉRANT QUE** les deux placements de la Succession de M-A Deshaies sont devenus à échéance le 9 et 26 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère en finances et représentante en épargne collective conseille de mettre les placements dans un compte épargne avantage qui rapporte 2.65% et disponibles en tout temps durant la période transitoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent prendre connaissance des documents légaux avant de prendre la décision de distribuer les sommes ou les placer de nouveau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu de laisser les placements dans le compte épargne avantage jusqu'à nouvel ordre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2024-03-309

**DEMANDE DE RADIATION D'INTÉRÊT – ERREUR MUNICIPALE**

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu d'autoriser madame Julie Paris à radier des sommes d'intérêts perçues lorsque ceux-ci sont dus à des erreurs municipales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2024-03-310

**DEMANDE DE PARTICIPATION À L'ÉDITION 2024 DU TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond-Drummond-Bois-Francs afin de contribuer financièrement au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi au montant de 300\$ pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de 1 étudiant provenant de la municipalité à ce programme l'an dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue d'un montant de 300\$ pour 2024

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2024-03-311

**CONGRÈS ADMQ 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre plusieurs formations et transferts d'expertises pour les directeurs généraux de tout le Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et unanimement résolu;

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière de s'inscrire au congrès 2024 des directeurs généraux du 12 au 14 juin 2024;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière les frais d'inscription et la formation précongrès au coût de 622\$ plus taxes, les frais inhérents dont l'hébergement, frais de déplacement et frais de repas lors du congrès 2024 des directeurs généraux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**DEUXIEME PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question

2024-03-312

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir de lever de la séance à 19 h 31. La séance est close.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

\_\_\_\_\_  
Mario Nolin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Paris  
Directrice générale  
Greffière-trésorière